



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°73-2022

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 22 Aout 2022 par l'entreprise SAS POTAIN TP CHEZ SIG IMAGE, représentée par Monsieur RAQUIN Mickaël lequel souhaite effectuer la réalisation de raccordement électriques située impasse et chemin des Cèdres à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie communale d'intérêt communautaire communale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à compter du lundi 29 aout 2022 pour une durée de 5 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située impasse et chemin des Cèdres pour tous les véhicules :

- Circulation fermée
- Circulation, stationnement et dépassement interdit

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 29 Aout 2022 au vendredi 2 Septembre 2022.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise SAS POTAIN TP CHEZ SIG IMAGE Tech Izarbel 2 Allée Théodore Monod 64210 BIDART, nom du responsable : Monsieur RAQUIN Mickaël tél 07 85 65 34 02

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise SAS POTAIN TP CHEZ SIG IMAGE Tech Izarbel 2 Allée Théodore Monod 64210 BIDART, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,
Le 23 Aout 2022
Le Maire, Frédéric MICHARD

